

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2023

Délibération
N°2023CM63

Subvention
pour le Téléthon

Convocation du
21 novembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Dorothee HAUER à Mme Isabelle VANLANDE
Mme Delphine MICELLI à Mr Johny GLAVIEUX

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 37^{ème} édition du Téléthon aura lieu les 8, 9 et 10 décembre 2023 et propose d'allouer une subvention de 1 200 € à l'AFJEP qui aura à charge l'organisation des différentes manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de 1 200 € (mille deux cents euros) à l'AFJEP pour l'organisation du Téléthon 2023.

La dépense sera imputée à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
L'extract conforme,



Philippe SCAILLIEREZ.